

même chose de leurs fonctionnaires. Par exemple, le ministère de l'Agriculture se préoccupe de ses vétérinaires, le ministère des Transports s'inquiète de ses ingénieurs et la Commission du service civil trouve bien difficile de s'occuper d'une classe de fonctionnaires en particulier, bien qu'elle les juge précieux, je n'en doute pas, sans s'occuper de tous à la fois. Cependant, la Commission du service civil et le Conseil du Trésor examinent présentement cette question. Je suis déçu qu'on n'ait pas encore pris de mesures pratiques dans ce domaine. On m'informe que d'ici quelques semaines la Commission du service civil soumettra une recommandation au Conseil du Trésor, ce qui devrait rectifier la situation, je l'espère.

**M. Benidickson:** Puis-je poser une question au ministre? Les recommandations d'un comité parlementaire ont, bien entendu, une certaine importance. Je sais que le ministre a en mains des commentaires sur presque chaque point soulevé par le comité parlementaire qui a examiné ses crédits. Peut-on penser que le ministre publiera jamais ce document d'une manière ou d'une autre? Je veux parler de la déclaration que le ministre serait sans doute disposé, pourvu qu'on l'y presse, à faire sur les observations du comité parlementaire de l'an dernier.

**L'hon. M. Nowlan:** De mémoire, je dirais que je suis certain d'avoir envoyé un exemplaire de ce memorandum au président de ce comité l'an dernier. Si je ne l'ai pas fait, je m'exécuterai sans plus tarder demain. Je serais heureux d'en envoyer un aussi au député de Kenora-Rainy-River afin qu'il voit ce qui s'est fait.

**M. Benidickson:** Pas pour moi. Je pensais qu'on pourrait le déposer auprès du greffier de la Chambre.

**L'hon. M. Nowlan:** En tout cas, voilà ce qui en est concernant le traitement des évaluateurs. Il y avait une autre recommandation, précise celle-là, où des progrès ont été réalisés, évidemment. Le comité a recommandé que la Commission d'appel de l'impôt soit plus nombreuse. Dans la mesure sur l'impôt qui suit actuellement la filière parlementaire, elle est peut-être à l'autre endroit, on prévoit de donner à la Commission un nouveau membre. On aiderait ainsi la Commission à faire face aux problèmes qui se posent à elle.

Nous avons consacré pas mal de temps ce soir à discuter d'une question qui est quelque peu étrangère à l'objet du débat, savoir les bons et les mauvais côtés d'un régime ou d'une organisation appelée Réarmement moral. Loin de moi la pensée de porter un jugement ou de me lancer dans un débat là-dessus, car je

sais que l'affaire risque d'échauffer la susceptibilité de bien des députés, qui ont été eux-mêmes en rapport avec cette organisation. Je n'entends pas porter un jugement sur cette question, et je me contenterai de signaler qu'il y a plusieurs années, avant qu'on me confie mes fonctions actuelles, le ministre autorisé a alors déclaré que le Réarmement moral était une organisation charitable conformément aux termes de la loi, et je n'ai trouvé aucune raison,—on n'en a fourni aucune ce soir,—propre à motiver le renversement ou la modification de cette décision.

Le fait qu'il faille se prononcer sur les organisations de charité constitue un problème auquel le ministre ne cesse d'être en butte, et je dois dire qu'on a été, à mon avis, plus indulgent à cet égard ces tout derniers temps qu'au cours des années précédentes. Le problème est très épineux. Les avocats qui se trouvent dans cette enceinte savent que nous nous fondons sur la définition des organisations de charité élaborée à l'époque lointaine de la reine Élisabeth. Comme tous ses prédécesseurs, j'en suis sûr, le ministre actuel s'est efforcé de définir les œuvres de charité au sens de la loi, et leur a parfois donné une interprétation très charitable.

J'en viens maintenant à la question des congédiements, soulevée par le député de Laurier. A propos du centre temporaire, on n'a pas posé beaucoup de questions; je m'attendais à ce qu'il y en ait davantage. C'est une expérience très intéressante que nous avons tentée cette année en établissant à Ottawa un centre qui s'occupe de toutes les déclarations sur formule T-1 abrégée pour les revenus inférieurs à \$20,000. C'est quelque chose que nous avons surveillé avec un vif intérêt. Il s'agissait d'une expérience.

**M. Benidickson:** Est-ce que c'a été un succès?

**L'hon. M. Nowlan:** Nous avons adopté l'utilisation de dispositifs électroniques. C'était nécessaire à cause de l'augmentation croissante de la population. Nous espérons nous servir de ces appareils en guise d'essai ici, et, quand nous aurons éliminé toutes les difficultés, nous espérons établir ce système dans d'autres parties du pays. Dans l'ensemble, il s'est révélé un succès, je crois. Nous n'avons pas tous les résultats encore, évidemment, mais ce que je veux dire va sans doute intéresser l'honorable député de Laurier qui a parlé de réduction. Pour ce qui est de l'Ontario, à l'époque de pointe, c'est-à-dire le 30 avril de cette année, nous avions 60 employés temporaires de moins que nous en avions à la même date l'an dernier. Évidemment, nous avions nombre d'employés temporaires à Ottawa, de sorte que dans des régions comme